Ambassadeur du quartier *Gallieni-Dampmart* – Liste des questions des riverains- juin 2023

Questions transmises par des riverains

*Liste actualisée au **28 juin 2023***

(en italique les premières réponses apportées par la municipalité)

A) Thématique Entretien voirie

Nos correspondants municipaux sur cette thématique, essentiellement Hervé PILGRAIN, adjoint au maire en charge de la voirie et Pierre-Franck LOISEAU, directeur des services techniques, nous ont confirmé leur souci permanent de l'entretien de notre commune, à notre écoute, mais dans le respect des contraintes budgétaires aggravées par l'inflation. Ce qui nécessite des choix d'allocation, avec l'abandon ou le report de certaines dépenses, la municipalité ne souhaitant pas augmenter l'impôt foncier pour les habitants.
Les commentaires ci-après tiennent compte des informations qui nous ont été communiquées par ces 2 interlocuteurs lors d'une réunion organisée par Christian MONDION (élu initiateur du processus des ambassadeurs de quartier) courant mai.

1- Entretien des rues :

- Le nettoyage périodique des rues est partiellement efficace du fait du stationnement alterné : peut-on en organiser le planning pour alterner également le passage du camion souffleur ? Est-ce que l'efficacité de cette opération est contrôlée ex-post ? En effet bien souvent il en résulte une obstruction des caniveaux par accumulation de la mousse et de l'herbe soufflées. Sachant que la société chargée de la collecte des papiers se contente de collecter uniquement le contenu des poubelles jaunes, à l'exclusion des cartons et des papiers, même mis dans des sacs fermés, (à l'exclusion, mais cela reste à vérifier des immeubles collectifs).
  Nous avions demandé, lors de la réunion ambassadeur de quartier du 1er avril, que les services de nettoyage qui sont chargés de ramasser les détritus laissés ça et là le week-end, n'oublient pas les rues d'Avize et de Dampmart. Pour l'instant rien n'a changé comme le prouve le dépôt en bas de l'allée des Pavillons côté SNCF où un tas de détritus subsiste depuis de nombreuses semaines.

  ⇨ *Afin d'améliorer le passage de balayeuse, la municipalité a décidé d'investir dans l'achat d'une balayeuse. Ce qui représente un investissement en matériel de 170 K€, auquel il faudra ajouter le coût récurrent de la main d'œuvre pour son utilisation. Compte tenu des délais de commande et de mise en place, l'objectif est fixé à 2024. Sachant que le budget actuel alloué à cette activité est de 120 K€/an avec 4 agents sont dédiés au nettoyage. la répartition de son utilisation avec les communes environnantes, Pomponne et Dampmart, ainsi que l'amortissement de cet achat sont en cours de finalisation). La fréquence des rotations de nettoyage est calibrée en fonction de la densité de chaque quartier. Par exemple, au niveau du pole gare effectivement il y a plus de nettoyage car la fréquentation de ce quartier est beaucoup plus importante. .*
  Par ailleurs, la mairie envisage lors d'un prochain VAT de rappeler de manière précise les obligations et devoirs de chacun en matière d'entretien des trottoirs en bordure de propriété et de limitation des nuisances pour le voisinage.

2- Entretien des parcelles SNCF :

La SNCF n'entretient pas les parcelles situées le long des rues de Dampmart, Avize et Poincaré. La manière dont la viorne a été coupée, le long de la rue Poincaré, est inadmissible.

- ⇨ *Réponse apportée lors de la réunion de quartier du 1er avril : c'est la responsabilité de la SNCF pour la rive jouxtant la voie ferrée. Ceci étant, la commune peut intervenir sur demande des riverains pour effectuer le retrait des encombrants, mais cela représente un coût supplémentaire imputé au budget municipal.*
  La mise en place de caméras de surveillance est envisagée dans le cadre du projet d'aménagement de la rue.
  Organiser une réunion avec les responsables de l'entretien respectivement SNCF et municipalité de Thorigny, pour faire évoluer ce dossier.

3- Problème récurrent de détritus encombrants face immeuble SAUVIERES

Plainte récurrente du voisinage du fait d'encombrants de grande taille régulièrement entassés sur le trottoir face à l'immeuble des Sauvières.

- ⇨ *Nous avons appuyé cette demande urgente auprès de Mr le Maire. Une réponse vient d'être apportée le 25 juin avec l'enlèvement des encombrants par la municipalité. Il reste à convenir avec le bailleur des Sauvières d'un processus évitant ces nuisances à l'avenir.*

4- Problème des mégots face au café ' l'Atelier', rue Poincaré :

Le trottoir et le caniveau sont jonchés de mégots.

- ⇨ *Réponse apportée lors de la réunion de quartier du 1er avril.*
  Intervention de la commune auprès du gérant pour lui rappeler sa responsabilité concernant l'entretien, et l'obliger à installer un cendrier.

5- Autres points :

- 2 tas de terre persistants, en bas de l'allée du Château, résultant de l'établissement de l'arrêt de bus provisoire initié par Marne et Gondoire.
  - ⇨ *Réponse apportée lors de la réunion de quartier du 1er avril.*
    Seront enlevés dans le cadre des travaux de la rue de Dampmart

- Défaut d'entretien de l'accès à la Marne depuis rue Dampmart.
  - ⇨ *Réponse apportée lors de la réunion de quartier du 1er avril.*
    Sera pris en charge post travaux d'aménagement de la rue de Dampmart

- Rue de Dampmart : requête ci-après, effectuée le 12 avril 2023 auprès de notre correspondant de l'EPFIF, au nom de l'association RCSA :

*« Je suis désolé de revenir vers vous à propos de la situation du terrain au numéro **39 de la rue de Dampmart**, Thorigny, dont l'EPFIF assure le portage jusqu'à la cession de l'ensemble des parcelles COFANE.*
Mais, comme vous pourrez le constater avec la photo ci-jointe, la barrière (de conception, disons improbable, il faut bien le reconnaître !) est désormais à terre, ce qui laisse l'opportunité à des squatteurs, ou tout autre occupant indésirable, d'investir les lieux, avec les nuisances et coûts supplémentaires qui en découleraient immanquablement.
*Puis-je vous solliciter, au nom de l'association de riverains RCSA, de faire **remettre en état la protection d'accès à ce terrain dans les plus brefs délais** ? »*
Réponse reçue de l'EPFIF le 12 avril 2023 :
« Bonjour Monsieur Louchard,
Bien reçu, je vous remercie pour cette information que je fais suivre à mon service gestion pour procéder à la remise en état de la barrière.
Je vous tiens informé du timing d'intervention. »

⇨ *Suite à notre réclamation, au 27 avril, le terrain est à nouveau clos avec efficacité.*

- Amélioration de l'accès du passage souterrain de l'accès à la grande prairie.

- Remise en état de la signalisation horizontale du pont en X (accidentogène à l'heure actuelle)

- Sécurité piétons : plusieurs réclamations concernant le mauvais état des trottoirs dans de nombreuses rues de notre quartier (notamment Gallieni, Fontaines), à un point tel que cela présente des risques pour la sécurité des piétons (risques de chute) et une gêne importante par exemple pour les personnes accompagnant des enfants en poussette.
Comment intégrer une telle évolution dans un plan global de réfection ? Est-ce prévu au budget de la mandature ?
Est-ce que cela pourrait être intégré au futur plan holistique de circulation dans Thorigny ?
Dans l'immédiat, il conviendrait de rénover la matérialisation des passages piétons, pratiquement effacés pour certains, et de fait peu visibles par les automobilistes.
  ⇨ *Oui, la réfection des trottoirs est bien inscrite dans le cadre de la planification d'ensemble des travaux de réfection de la voirie (cf ci-après).*
  Sachant que selon la jurisprudence, la responsabilité de la mairie ne peut pas être engagée suite à un accident survenu à un piéton du fait du mauvais état des trottoirs.

- Serait-il possible d'évoquer l'état général de la voirie ?
  Ce ne sont plus des nids de poule à ce stade mais des mini-tranchées qui endommagent les mécaniques entre autres.
  - ⇨ *Les travaux de réfection de la voirie, toujours de grande ampleur, à l'instar du chantier en cours d'aménagement de la rue de Dampmart sont planifiés à longue échéance compte tenu des contraintes budgétaires, donc avec une gestion fine des priorités. La réfection de la rue Gallieni est inscrite dans cette planification, en respectant la cohérence des mises en chantier, pour notamment limiter au maximum les contraintes de circulation durant la période des travaux.*
    Sachant que la commune de Thorigny comporte 35 km de voiries…
    L'évolution de l'éclairage public, notamment vers la mise en place d'éclairage led fait partie de cette planification. L'objectif est un équipement généralisé en led d'ici 3 ans, avec un pilotage centralisé permettant de maintenir un éclairage adapté pour certaines zones en fonction de leur dangerosité.

- Par ailleurs, serait-il possible d'évoquer les trottinettes et leur usage.
  Cela fait plusieurs fois qu'en remontant la rue de la Paix, une trottinette, avec une mère et son fils en bas âge à bord, grille le stop à l'angle Maréchal Gallieni et Rue de la Paix.
  C'est très dangereux, sans compter avec celles circulant à contre-sens.
  - ⇨ *Le code de la route stipule que les zones limitées à 30 km/h permettent aux vélos de circuler à sens unique => faire un rappel dans le VAT.*
    Le cas des trottinettes électriques est réglementé par le code de la route : « Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/ h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes et les conducteurs d'EDPM. » (EDPM = Engin de Déplacement Personnel Motorisé).
    En revanche les EDPM ne doivent pas circuler sur les trottoirs, sauf dérogation municipale, auquel cas leur vitesse est limitée à 6 km/h.
    Par ailleurs, une enquête de mobilité durable a été organisée par la municipalité. (piste cyclable, zones 30, stationnement …)
    Un atelier de restitution par le bureau d'étude CODRA, en charge de revoir le plan de circulation globale au niveau de la ville, est organisé en salle du Conseil le mardi 6 juin à 18h30. Nous sommes invités à y participer.

- <u>Entretien des pistes cyclables</u> : la piste piétonne et cyclable située au pied des tours , rue Avize, entre la rue Cornilliot et la rue du Moustier.
  est mal entretenue.
  A-t-on envisagé de confier l'entretien de certains espaces fleuris et arborés à des entreprises spécialisées ?

B) Thématique Stationnement

- Réclamation de l'une de nos adhérentes RCSA, concernant le stationnement réglementé en zone urbaine à Thorigny.
  Cette personne demeure 4 allée d'Ay (voie sans issue) et doit s'acquitter d'un droit à stationner dans sa rue, qui est passée en zone bleue.
  Or d'une part, cette vignette ne lui garantit pas une place dans sa rue, car bien souvent et par commodité, des habitants de l'immeuble rue du Port viennent également se garer dans cette rue, alors qu'ils disposent de garages privés...
  En outre, si elle se gare devant son portail, elle risque une contravention car rien n'indique aux contractuels sur la vignette qu'il s'agit bien de son véhicule… Elle souhaite a minima pouvoir disposer de cet emplacement réservé !
  Enfin, cette vignette ne lui permet pas de stationner en zone bleue dans une autre rue du centre-ville, ce qui lui semble illogique.
  Cette personne ne comprend pas enfin pourquoi cette impasse est classée en zone bleue, compte tenu de la faible densité de circulation dans la rue qui ne concerne que 5 habitants.
  - ⇨ *Il s'agit d'une réglementation globale, non spécifique à Thorigny : les emplacements en regard des portails d'entrée aux propriétés privées doivent être laissés libres pour des raisons de sécurité.*
    En revanche il faut vérifier la zone de stationnement autorisé par le port de la vignette qui doit ne pas être limitée à la seule allée d'Ay.

C) Thématique Aménagement du territoire

- En bas de la rue Victor Hugo, à droite sur la place Leclerc, il y a encore un projet de construction.
  Avons-nous une idée de l'empreinte des bâtiments ?

- Sur la partie supérieure du chemin des Coulons, il y a un projet visiblement à l'arrêt. Depuis maintenant deux ans rien n'a été entrepris.
  Qu'en est-il exactement ?

- Au 2 de la rue G Clémenceau, un riverain a obtenu un permis pour la construction de plusieurs logements. Durant la phase de construction, il a monté un abri en bois qui ne fait pas partie de son autorisation. Maintenant que les travaux sont terminés, nous avons la requête du voisinage pour la destruction de cette construction illégale.

  ⇨ *Suite à la démarche de notre adhérent, relayée dans le cadre du processus « ambassadeurs », Mr L. Thoreau effectuera une visite sur site vendredi 30 juin pour expertiser la conformité (ou plutôt non-conformité…) de cette construction de fortune… A suivre*

- En dehors de ce que nous avons discuté lors de notre dernière AG RCSA (i.e. sens de circulation, état de la voirie, incluant nos trottoirs), pouvons-nous aborder la revitalisation de notre centre ville, qui me semble un peu écartée dans les bulletins municipaux, hormis peut être le devenir de l'ancienne poste, par ex. ?
  Et en particulier, les commerces attendus (i.e. pas de porte des "nouveaux" immeubles toujours sans repreneurs, alors que le bas de la rue du Moustier allait revivre d'après l'équipe
  précédente, ...).La nouvelle municipalité a fait fort concernant les rues du Moustier et Cornillot (devant les écoles), le marché sur la place, mais cela doit être poursuivi et amplifié (l'attractivité est une vraie question). Vu le nombre de nouveaux logements, nous méritons mieux concernant les services ... et les commerces de bouche (la mairie va se prévaloir de l'extension de la zone commerciale des Vallières, qui est un vrai succès, mais cela ne change rien pour notre centre ville).

- <u>Rue des Fontaines</u>

  Quel aménagement est-il prévu à la place des 14 box ?
  À quelle échéance ?
  Le lavoir, pourtant classé, est laissé dans un état déplorable de saleté, sans entretien. A quand une remise en état et un entretien régulier ?

  - ⇨ *la couleur orangée de l'eau du lavoir est consécutive à la pollution survenue antérieurement à la suite d'une fuite d'une cuve de fuel. Il est prévu de valoriser cet emplacement, notamment par la mise en place d'un amphi théatre derrière le lavoir et la création de places de parking. Ceci nécessite l'achat du terrain le jouxtant, actuellement occupé par des box pour voitures. Ce projet a pris du retard en raison de la vente en l'état par l'ARC.*
    Un RV est pris avec un huissier pour faire ouvrir les box.

- <u>Parc des Samoreaux</u>

  Très bon retour sur le fait d'avoir aménagé une aire de jeux au sein du parc.
  Mais requête, notamment du fait de ce très beau temps : est-il possible d'ajouter un ombrage de cette aire car elle reste exposée en plein soleil toute la journée ?

D) Thématique Citoyenneté

- Réalisation d'une ou plusieurs journées citoyennes de ramassage
  Proposer l'établissement de ce type de journée regroupant des citoyens du quartier, volontaires et désirant sauvegarder l'environnement en ramassant tous les objets insolites, les détritus et les papiers.
  La commune pourrait fournir un accompagnement avec des sacs poubelle, des pinces, des gants et assurer le ramassage des déchets collectés.

- Entretien des trottoirs
  Effectuer un rappel officiel aux Thorigniens quant à l'obligation légale, pour chaque propriétaire, d'entretenir la portion de trottoir en regard de sa propriété, et de la laisser libre de tout encombrant susceptible de gêner les piétons.
  - ⇨ *Prévu dans un prochain VAT avec un rappel global des obligations civiques de chaque citoyen pour limiter les nuisances collectives*

E) Thématique gestion de la municipalité

- Gestion du personnel communal : concernant la création de 20 postes permanents à temps complet dont les crédits supplémentaires sont inscrits au BP 2023, pourquoi sont-ils pour la plupart de classe supérieure ?
  S'il s'agit de nouvelles embauches, pourquoi les candidats ne sont-ils pas recrutés en classe normale ?
  Ce point est d'importance compte tenu de l'importante proportion des dépenses de personnel au sein du budget communal.
  - ⇨ *Les dépenses de personnel représentent au global 65% du budget de la commune, ce qui est dans la moyenne nationale des communes de même taille que Thorigny. Ce budget a été réduit d'environ 5% par rapport à celui de la précédente mandature. Une attention particulière est apportée pour ne pas augmenter le nombre de CDD. La planification des besoins en personnel et donc des éventuels recrutements pour le remplacement des postes est établie sur une base annuelle. De facto elle représente les besoins qui se traduisent en postes ouverts, le plupart du temps en nombre supérieur à celui des postes effectivement pourvus. Les 3 catégories de postes, A,B et C sont attribuées en fonction des caractéristiques du poste à pourvoir. Il n'y a aucune volonté de surévaluer ces classifications*